

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Maintenance du patrimoine de la voirie - Mise en place d'un outil d'aide à la décision - Décision

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Le présent rapport concerne une proposition de mise en place d'un outil d'aide à la décision concernant la maintenance de la voirie, outil technique indispensable permettant de connaître l'état du réseau afin de rationaliser et d'optimiser les opérations d'entretien.

Notre établissement public gère 2 600 km de voies, dont l'entretien annuel mobilise en moyenne 10 M € correspondant à 9 300 opérations de toutes tailles effectuées soit par la régie, soit par des entreprises titulaires de marchés à bon de commande.

Afin de rationaliser et d'optimiser ces opérations d'entretien, tant sur le plan technique que financier, il est proposé de mettre en œuvre un outil d'aide à la décision dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Mettre en place l'organisation et les moyens nécessaires pour obtenir une connaissance exacte du patrimoine de voirie, ainsi qu'une évaluation objective de son état ;
- Définir une stratégie d'aide à la décision permettant, sur la base de cette évaluation objective, de proposer une programmation et/ou une priorisation :
 - d'opérations d'entretien préventif ou curatif,
 - d'opérations de rénovation générale lorsque l'évaluation aura permis de diagnostiquer un état de dégradation les justifiant.
- Procéder de manière progressive afin d'évaluer l'impact réel, tant technique que financier, de la mise en œuvre d'un tel outil ;

- A terme, contenir, voire réduire, les dépenses liées à l'entretien du réseau de voirie.
La connaissance exacte du patrimoine vise à disposer des informations relatives à la géométrie, à la structure et au trafic de chacune des voies communautaires.

L'évaluation de l'état de ces voies doit se faire sur la base d'indicateurs objectifs et mesurables :

- Indicateurs relatifs à la conservation du patrimoine :

- pour les chaussées (déflexion, dimensionnement, tranchées, fissuration, caniveau) ;
- pour les trottoirs (dimensionnement, tranchées, fissuration, bordures).

- Indicateurs relatifs à la sécurité et au confort des usagers :

- pour les chaussées (macrotecture, microtexture, uni longitudinal, uni transversal, défauts surfaciques) ;
- pour les trottoirs (macrotecture, microtexture, défauts surfaciques).

Ces indicateurs, une fois mesurés, sont déclinés en notes « conservation du patrimoine » et "sécurité et confort des usagers" pour chaque tronçon de voie homogène, en différenciant la chaussée du trottoir.

Ces indicateurs sont mesurés périodiquement, tous les 6 ans, et permettent, via la notation, de classer chaque tronçon de voie en "bon", "moyen", "passable" ou "mauvais".

Ainsi, au final, chaque tronçon du réseau de voirie communautaire pourra être classé bon, moyen, passable ou mauvais, en termes de "conservation du patrimoine" et en termes de "sécurité et confort des usagers", en distinguant les chaussées et les trottoirs.

Il est à noter que l'ensemble des informations, relatives à la connaissance du patrimoine et aux indicateurs, sera géré via une base de données rattachée au Système d'Information Géographique (SIG), qui permettra, notamment, une visualisation cartographique de l'état du réseau.

Une fois l'état du réseau connu objectivement, il est proposé de définir une stratégie d'aide à la décision s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Assurer à tout moment la sécurité des usagers ;
- Préserver la fonctionnalité des différents éléments de voirie ;
- Optimiser la disponibilité du réseau aux heures et jours de pointe ;
- Offrir à l'utilisateur un bon niveau de confort ;
- Garantir la pérennité du patrimoine ;
- Anticiper les opérations d'entretien pour éviter les situations d'urgence.

- Grille stratégique d'aide à la décision pour l'entretien curatif ou préventif

Cotation	Seuil action		Seuil alerte		Seuil danger	
	Bon	Moyen	Passable	Mauvais		
Conservation du patrimoine	Aucune action	Proposition de programmation dans les 6 ans qui viennent	Proposition de programmation dans les 3 ans	Proposition de programmation dans les 12 mois		
Sécurité et confort	Veille et contrôles aléatoires	Programmation dans les 3 ans + contrôles réguliers	Programmation dans les 12 mois + surveillance renforcée	Intervention dans les plus brefs délais + mesures de sécurité immédiates		

- Grille stratégique d'aide à la décision pour les opérations de rénovation générale

Conservation du Patrimoine / Sécurité et confort	Bon	Moyen	Passable	Mauvais
	Bon	X	X	X
Moyen	X	X	Proposition de programmation dans les 3 ans suivants	Proposition de programmation dans les 2 ans suivants
Passable	X	X	Proposition de programmation dans les 2 ans suivants	Proposition de programmation l'année suivante
Mauvais	X	X	Proposition de programmation l'année suivante	Proposition de programmation l'année suivante

Pour la mise en œuvre concrète de cet outil, l'organisation suivante est envisagée :

- Le Service Expertise de la Direction de la Voirie, déjà structuré à cet effet, est pilote de l'ensemble de la démarche.
Il organise les campagnes de mesures (en régie et avec des prestataires extérieurs), il gère la base de données et assure la production des cartographies.
- L'évaluation du réseau se fait de manière progressive, à raison de 1/6^{ème} du linéaire tous les ans (430 km de chaussées / 408 km de trottoirs), en commençant par les voies à grand trafic en 2012 et avec une validation par la Commission Infrastructures Routières et Ferroviaires du bilan de cette première campagne réelle.
- L'estimation de l'ensemble des mesures à réaliser a été arrêtée à 700 €/km pour la chaussée et 300 €/km pour les trottoirs, soit pour 1/6^{ème} du réseau (700 x 430) + (300 x 408) = 423 400 €/an.
La dépense correspondante sera imputée sur des crédits à ouvrir en 2012 et les années suivantes sur la ligne de fonctionnement "Etudes et Recherches".

Enfin, l'évaluation de cet outil portera d'une part sur l'évolution de la qualité du réseau qui sera suivie grâce aux mesures réalisées tous les 6 ans et, d'autre part, sur le nombre d'interventions d'entretien curatif qui sera mesuré tous les ans.

En conclusion, le projet proposé permettra de mettre en place une démarche, structurée, facilitant le dialogue itératif avec les élus et la programmation des travaux, en fonction des contraintes budgétaires et des priorités techniques.

Ce sera aussi l'illustration de l'engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux au service de la qualité et de la sécurité des espaces publics viaires.

Le dossier, joint en annexe, expose dans le détail l'ensemble de ces dispositions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

La nécessité, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, de se doter des moyens permettant d'assurer le meilleur niveau de maintenance de son domaine public routier afin d'en garantir la pérennité et la fonctionnalité par son bon état pour la sécurité des usagers.

DECIDE

Article 1 :

Les modalités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un outil d'aide à la maintenance de la voirie tels que décrits dans le présent rapport sont approuvés.

Article 2 :

L'évaluation de cet outil comprendra le bilan de la première campagne réelle, le décompte du nombre annuel d'interventions d'entretien curatif et le suivi de la qualité du réseau grâce aux indicateurs mesurés tous les 6 ans.

Article 3 :

La dépense correspondante, évaluée à 423 400 € par an, sera imputée sur les crédits à ouvrir en 2012 et les années suivantes, au budget principal : chapitre 011 - article 617 - fonction 8222 - CRB TG00 par virement de crédits.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2012

M. ALAIN DAVID